

PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Commune de Hulluch

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Hulluch, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Ouverture de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Présents, Absents excuses, Procurations

Liste d'émargement du Conseil Municipal du 30 avril 2026			
NOMS	PRENOMS	PRESENT	EXCUSE
KUCHCINSKI	André		
DUFOUR	Violette		
PINHEIRO	Hervé		
PECQUEUX	Evelyne		
DALLE	Philippe		
VERCLEYEN	Laurence		
VANLANDE	Grégory		
PLATEL	Anita		
FEVRIER	Stéphane		
HERFAUT	Corinne		
PAUL	Jérémie		
VALENTINI-ROGER	Sylvana		
KOZAK	Éric		
PAVICH	Michaël		
HOCHEDÉZ	Audrey		
BROUX	Marjorie		
LEGRIN	Alain		
PACKET-MALOLESZY	Stéphanie		
EROUART	Guillaume		
GUILBERT	Virginie		
DEL RUE	Isabelle		
ASSET	Arnaud		
COMBLE	Antoine		

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Audrey Hochedez est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée afin de permettre la rédaction du procès-verbal.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation des cérémonies commémoratives à venir:

- Le 1er mai : rendez-vous à 10h30 en mairie puis à 11h30 à l'EHPAD.
- Le 8 mai : cérémonie commémorative organisée avec le Conseil municipal des jeunes (CMJ).

Monsieur le Maire précise que cette cérémonie du 8 mai revêtira un caractère exceptionnel. Le CMJ a participé activement à son élaboration et a choisi la projection d'un film consacré aux « Enfants de la Résistance ».

La cérémonie débutera à 9h00 et se poursuivra à la salle Carlier avec un temps convivial et la projection du film.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire introduit la présentation budgétaire en rappelant que plusieurs nouveaux élus siègent désormais au Conseil municipal. Il indique souhaiter présenter de manière pédagogique les notions budgétaires essentielles afin de permettre à chacun de suivre les échanges et de comprendre les mécanismes comptables des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique constitue désormais le document budgétaire de référence remplaçant l'ancien compte administratif et le compte de gestion.

Le document retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire rappelle également que les budgets communaux sont construits selon plusieurs principes fondamentaux :

- annualité budgétaire ;
- spécialité des crédits ;

- unité budgétaire ;
- universalité ;
- équilibre réel du budget.

Une commune ne peut légalement emprunter pour financer ses dépenses courantes de fonctionnement.

Les éléments budgétaires présentés ont été examinés préalablement lors de la commission des finances.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique 2025.

Le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.

Les principes budgétaires applicables aux collectivités territoriales : annualité, spécialité, unité, universalité et équilibre budgétaire.

Il rappelle également que le budget communal se compose de deux sections distinctes :

- la section de fonctionnement ;
- la section d'investissement.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal retrace les échanges, le sens des débats et les décisions adoptées.

Le Compte Financier Unique retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025.

Le document a été préalablement examiné par la commission des finances réunie le lundi précédant la séance.

Les principes budgétaires applicables aux collectivités territoriales :

- le principe d'annualité ;
- le principe de spécialité ;
- le principe d'unité ;
- le principe d'universalité ;
- l'obligation d'équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une commune ne peut légalement emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

Il présente ensuite l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune dans un contexte marqué par la diminution progressive de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Recettes de fonctionnement 2025

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 343 284,16 €.

La répartition des recettes est notamment la suivante :

- Produits des services et du domaine : 257 439,64 € ;
- Dotations, subventions et participations : 1 213 760,08 € ;
- Fiscalité locale : 1 159 438 € ;
- Autres produits de gestion courante : 66 979,60 €.

Les recettes fiscales directes représentent environ 32 % des recettes de fonctionnement.

Les produits des services ont progressé notamment grâce :

- à l'évolution des tarifs des services périscolaires ;
- à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de la restauration scolaire ;
- à une meilleure maîtrise des inscriptions et des repas commandés.

Concernant les dotations de l'État, il souligne leur stabilité malgré le contexte national.

Le Conseil municipal échange également sur les conséquences financières du contentieux lié à la fiscalité économique et sur la baisse progressive de la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail de maîtrise budgétaire est engagé depuis 2023 afin d'anticiper les équilibres financiers à compter de 2027.

Le contexte financier lié à la diminution progressive de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur le contexte financier dans lequel évolue la commune.

Il rappelle la diminution progressive des versements communautaires liés au contentieux de fiscalité économique et précise que la Dotation de Solidarité Communautaire perçue par la commune est passée de montants historiquement élevés à des montants désormais fortement réduits.

Cette situation a conduit la municipalité à engager depuis plusieurs années une politique de maîtrise des dépenses afin de préparer les exercices budgétaires futurs.

La commune doit anticiper l'année 2027, année à compter de laquelle certaines compensations financières pourraient disparaître.

Les élus échangent alors sur la nécessité de maintenir les équilibres budgétaires tout en préservant les services publics locaux.

Dépenses de fonctionnement 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 915 099,35 €.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Charges à caractère général ;
- Charges de personnel ;
- Autres charges de gestion courante.

Monsieur le Maire souligne les efforts de maîtrise des dépenses engagés par la collectivité.

Les échanges portent notamment sur :

- les dépenses énergétiques ;
- les contrats de téléphonie et d'impression ;
- les subventions extérieures ;
- l'organisation des services.
-

Il est notamment précisé que :

- les dépenses d'énergie et d'assurance demeurent particulièrement élevées ;
- les charges de personnel restent le principal poste budgétaire ;
- les départs en retraite au sein des services administratifs ont conduit à une réorganisation interne ;
- les difficultés de recrutement persistent pour les services techniques.

Le Conseil municipal est également informé de la vigilance portée au suivi des impayés liés aux services municipaux.

Monsieur le Maire détaille ensuite l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Malgré l'inflation et la hausse des coûts énergétiques, la commune est parvenue à réduire globalement ses dépenses grâce à un suivi quotidien des engagements budgétaires.

Il souligne notamment :

- l'augmentation importante des coûts de l'énergie ;
- la hausse des cotisations d'assurance ;
- l'évolution des charges de personnel liée notamment aux cotisations de retraite ;
- les difficultés de recrutement rencontrées dans les services techniques.

Plusieurs mesures d'économie ont été engagées :

- révision des contrats de téléphonie et d'informatique ;
- optimisation des contrats d'impression et de reproduction ;
- limitation des subventions extérieures ;
- réorganisation interne des services administratifs.

Les échanges portent également sur la nécessité de maintenir un service public de qualité, notamment pour les services périscolaires, la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un excédent de 428 184,81 €.

Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent cumulé de fonctionnement s'établit à 1 296 025,47 €.

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux indicateurs financiers de la commune.

Il précise notamment :

- que la commune ne supporte aucun emprunt ;
- que la capacité de fonds de roulement est estimée à 182 jours ;
- que la trésorerie communale reste positive.

La gestion de la collectivité demeure saine malgré un contexte budgétaire contraint.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 550 111,27 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 207 961,52 €.

Les principales opérations réalisées concernent notamment :

- la rénovation de l'éclairage public en LED ;
- la rénovation des sanitaires ;
- les aménagements du parc et de la salle de sport ;
- divers travaux sur les bâtiments communaux.

Plusieurs opérations de sécurisation routière et de modernisation des équipements municipaux feront l'objet de demandes de subventions.

Une enveloppe est réservée pour les études relatives à la rénovation du groupe scolaire des Mouettes.

Après prise en compte des restes à réaliser et du déficit antérieur, le résultat d'investissement fait apparaître un excédent de 155 487,68 €.

Monsieur le Maire présente les indicateurs financiers de la collectivité.

Il précise notamment que :

- la commune ne supporte actuellement aucun emprunt ;
- la trésorerie communale reste positive ;
- le fonds de roulement permet à la commune de disposer d'une capacité de financement estimée à 182 jours.

Ces indicateurs traduisent une situation financière saine malgré un contexte budgétaire jugé préoccupant à moyen terme.

Le Conseil municipal prend acte des éléments présentés.

Affectation des résultats

Après présentation du Compte Financier Unique, Monsieur le Maire quitte la salle conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur Hervé Pinheiro assure la présidence de séance pour le vote.

Le Conseil municipal :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs de l'exercice ;
- décide l'affectation des résultats comme suit :
 - 1 296 025,47 € en recettes de fonctionnement au compte 002 ;
 - 155 487,68 € en excédent d'investissement au compte 001.

Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

Monsieur le Maire rejoint ensuite la séance.

2. Vote des taux de fiscalité 2026

Monsieur le Maire rappelle que la préparation du budget primitif a conduit la municipalité à examiner l'hypothèse d'une évolution des taux de fiscalité.

Il indique que les projections budgétaires permettent finalement de maintenir les taux d'imposition au niveau actuel.

Les échanges portent sur la pression fiscale supportée par les propriétaires et sur la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant les équilibres financiers de la collectivité.

La commune demeure située dans une moyenne comparable aux collectivités de même strate.

Monsieur le Maire présente les propositions relatives aux taux d'imposition pour l'année 2026.

Au regard des équilibres budgétaires prévisionnels, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité.

Les taux proposés sont maintenus comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,14 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,20 % ;
- Taxe d'habitation : 15,31 %.

Vote

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition sans augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

3. Adoption du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du Budget Primitif 2026.

Il précise que celui-ci s'inscrit dans une logique de prudence budgétaire et de maintien des services à la population.

La commune entend poursuivre les actions engagées sans remettre en cause les dispositifs existants en direction des habitants, des familles et du tissu associatif.

Le Conseil municipal échange notamment sur :

- le maintien des services périscolaires ;
- les amplitudes horaires des accueils ;
- les attentes croissantes des familles ;
- la hausse continue des coûts énergétiques ;
- les perspectives d'investissement.

Il insiste sur la nécessité de poursuivre activement la recherche de subventions et de mécénat, notamment pour les futurs travaux relatifs à l'église.

Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services présentent le Budget Primitif 2026.

Le budget primitif a été construit sans augmentation des taux d'imposition.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de préserver les services publics de proximité tout en maintenant une gestion prudente des finances communales.

Les élus échangent notamment sur :

- l'évolution des coûts énergétiques ;
- le renouvellement des chaudières des bâtiments communaux ;
- les contraintes liées au fonctionnement des services périscolaires ;
- les difficultés de recrutement ;
- la recherche de subventions et de mécénat.

Ils rappellent les objectifs budgétaires de la commune :

- maintien des services à la population ;
- maîtrise des dépenses ;
- poursuite de la recherche de subventions ;
- maintien d'une capacité d'autofinancement ;
- préparation des investissements futurs.

Monsieur le Directeur Général des Services présente ensuite les équilibres détaillés du budget.

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées avec prudence compte tenu du contexte financier et de la baisse des compensations communautaires.

Plusieurs dépenses demeurent particulièrement sensibles, notamment les dépenses de chauffage, d'électricité et de maintenance des bâtiments.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 3 012 887 €.

Elles comprennent notamment :

- les produits des services ;
- la fiscalité locale ;
- les dotations de l'État ;
- les participations de la CAF ;
- les produits de gestion courante.

Après reprise de l'excédent reporté, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 308 912,47 €.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 4 308 912,47 €.

Les principaux crédits concernent :

- les charges à caractère général ;
- les charges de personnel ;
- les subventions aux associations et au CCAS ;
- les dépenses énergétiques ;
- les contrats de maintenance et de services.

Section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 1 606 313,15 €.

Les principales opérations prévues concernent :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- les études relatives au groupe scolaire des Mouettes ;
- le renouvellement des équipements informatiques ;
- les travaux de voirie et de sécurisation ;
- la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public ;
- divers travaux sur les bâtiments communaux.

Dépôts liés aux conflits d'intérêts

Monsieur le Maire rappelle que les élus présidents ou trésoriers d'associations concernées par les subventions inscrites au chapitre 65 ne prennent pas part au vote conformément aux règles relatives aux conflits d'intérêts.

Les élus échangent également sur plusieurs projets d'investissement envisagés pour 2026 :

- la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public ;
- les travaux de sécurisation routière ;
- les études relatives au groupe scolaire des Mouettes ;
- le renouvellement de matériels informatiques ;
- les travaux sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que plusieurs dossiers de demandes de subventions sont en cours de dépôt auprès du Département et des différents partenaires institutionnels.

Vote du Budget Primitif 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le Budget Primitif 2026 ;
- arrête les sections de fonctionnement et d'investissement en équilibre.

Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

4. Renouvellement de l'adhésion à l'association "vacances ouvertes"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune participe, pour la troisième année consécutive, à l'opération « 10 000 départs en vacances », initiée par la CALL, en partenariat notamment avec la CAF, l'ANCV et l'association Vacances Ouvertes.

Cette action vise à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale en permettant aux habitants de la commune éloignés de l'accès aux vacances de bénéficier de séjours adaptés au cours de l'année 2026.

L'association Vacances Ouvertes, reconnue d'utilité publique, accompagne les bénéficiaires dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets de vacances, qu'ils soient individuels ou collectifs, en autonomie ou accompagnés. Ce dispositif comprend également un accompagnement administratif assuré par les services municipaux, ainsi qu'un soutien financier attribué selon les quotients familiaux, notamment sous forme de chèques-vacances en partenariat avec l'ANCV.

Afin de poursuivre cette action, la commune doit renouveler son adhésion à l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2026. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 250 euros, auquel s'ajoute une participation communale de 480 euros, soit un montant total de 730 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la commune à l'opération « 10 000 départs en vacances » pour l'année 2026 ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune à l'association Vacances Ouvertes ;
- d'autoriser le versement de la somme totale de 730 euros correspondant à la cotisation annuelle et à la participation communale pour l'année 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette opération, notamment les conventions de partenariat, appels à projets et demandes de subventions avec l'association Vacances Ouvertes ainsi qu'avec tout autre partenaire impliqué dans les projets de séjours-vacances développés en 2026 ;
- d'inscrire au budget primitif 2026 les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

5. Modernisation de l'offre de services aux habitants - demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département du Pas-de-Calais a lancé un appel à projets relatif à la modernisation de l'offre de services proposée aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans ce cadre, la commune souhaite engager des travaux de remplacement des stores du groupe scolaire des Mouettes, et plus particulièrement de l'école Cousteau.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 13 768,26 euros TTC.

Afin de participer au financement de ces travaux, la commune sollicite une subvention auprès du Département du Pas-de-Calais à hauteur de 5 000 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de remplacement des stores du groupe scolaire des Mouettes – école Cousteau ;
- d'autoriser la commune à répondre à l'appel à projets lancé par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de la modernisation de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces et documents nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

6. Demande d'autorisation environnementale captage gaz de mine – avis du Conseil municipal

La société Gazonor a déposé auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de captage de gaz de mine sur le territoire communal.

Le projet consiste en la réalisation de trois sondages, d'une profondeur maximale de 620 mètres, destinés à capter le gaz de mine issu des anciens travaux miniers, ainsi qu'à la création d'un site de captage comprenant les installations nécessaires au traitement et à la valorisation du gaz sous forme d'électricité et, le cas échéant, de chaleur.

Les ouvrages projetés seraient implantés sur les parcelles cadastrées ZC 48, ZC 49 et ZC 50, situées chemin de Billy-Berclau.

Il est précisé que la récupération du gaz de mine permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'importants volumes de méthane et contribue ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette production énergétique locale constitue également une source d'énergie décentralisée à faible empreinte carbone.

L'étude d'impact jointe au dossier fait apparaître des niveaux d'aléas allant de nuls à modérés selon les milieux concernés et conclut à l'absence de conséquences néfastes significatives pour la commune et son environnement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société Gazonor dans le cadre du projet de captage de gaz de mine sur le territoire communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document ou toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

POINTS DIVERS (compte-rendu des decisions)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la révision du marché relatif à la fourniture d'accès Internet et aux services de téléphonie. Le nouveau marché, conclu pour une durée de trois ans, représente

un montant total de 39 000 euros et permettra à la commune de réaliser une économie estimée à 8 000 euros par an.

Le Conseil municipal est également informé de l'inscription d'une provision pour créances éteintes d'un montant de 2 589 euros. Il est précisé que cette somme concerne diverses créances irrécouvrables et ne se limite pas aux seuls impayés de restauration scolaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la commune a obtenu plusieurs soutiens financiers au titre du mécénat dans le cadre des actions menées autour du patrimoine et de l'environnement :

- un mécénat de 1 000 euros accordé par le groupe Smart Développement ;
- un mécénat de 1 000 euros destiné aux actions « Maisons, Patrimoine et Environnement » ;
- d'autres contributions sont en attente de confirmation.

Le montant total des engagements de mécénat acquis à ce jour s'élève ainsi à 4 000 euros.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

8. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Signatures

Le Maire,
André KUCHCINSKI

La secrétaire de séance,
Audrey HOCHEDÉZ

